

# AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION



Les actionnaires de la société « **COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC - CTM.SA** », société anonyme au capital de 122.597.800,00 dirhams divisé en 1.225.978 actions de 100 dirhams chacune et dont le siège social est à Casablanca, Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n°30831, sont convoqués en **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**, au siège social de la CTM le,

## Mardi 17 juin 2025 A 10 HEURES

À l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la société et la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
- Fixation des jetons annuels de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée s'ils sont titulaires d'actions nominatives,

soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumis à cette Assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

**Le Conseil d'Administration**

## TEXTE DU PROJET DES RÉOLUTIONS

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes et rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **69.887.786,57 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture de l'extrait du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux comptes consolidés du Groupe CTM et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes et rapports, se soldant par un bénéfice net part du Groupe de **46.622 Kdh**.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration ne formule pas de proposition de dividende au titre de l'exercice 2024 et en laisse l'appréciation à l'Assemblée Générale :

Bénéfice Net Comptable	69 887 786,57	Dirhams
Réserve légale (au plafond)	0,00	Dirhams
Solde	69 887 786,57	Dirhams
Report à nouveau antérieur	55 502 840,67	Dirhams
Bénéfice distribuable	125 390 627,24	Dirhams
Dividendes	A déterminer	Dirhams
<b>Reliquat à Reporter à Nouveau</b>	<b>125 390 627,24</b>	<b>Dirhams</b>

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, décide d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence, au titre de l'exercice 2025, dont le montant sera déterminé par l'Assemblée Générale.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

Compte tenu de l'arrivée à échéance du mandat de deux Administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Jamil SAKOUT et RMA Représentée par Monsieur Samir BAALI pour une durée légale et statutaire de six (6) années qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

# COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2024

## Bilan Actif

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
		BRT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S É	<b>Immobilisations en non valeur (A)</b>	<b>5 456 263,04</b>	<b>2 123 252,61</b>	<b>3 333 010,43</b>	<b>258 000,00</b>
	Frais préliminaires	-	-	-	-
	Charges à répartir	5 456 263,04	2 123 252,61	3 333 010,43	258 000,00
	Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	<b>Immobilisations incorporelles (B)</b>	<b>24 029 302,40</b>	<b>21 773 361,29</b>	<b>2 255 941,11</b>	<b>3 355 719,57</b>
	Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 634 102,40	21 773 361,29	860 741,11	1 631 619,57
	Fonds commercial	1 200 000,00	-	1 200 000,00	1 200 000,00
	Autres immobilisations incorporelles	195 200,00	-	195 200,00	524 100,00
	<b>Immobilisations corporelles (C)</b>	<b>932 972 857,51</b>	<b>574 573 117,67</b>	<b>358 399 739,84</b>	<b>304 491 967,45</b>
	Terrains	60 930 063,35	-	60 930 063,35	63 798 136,13
	Constructions	267 735 982,36	203 436 663,66	64 299 318,70	71 772 907,49
	Installations techniques, matériel et outillage	14 479 762,45	13 009 983,02	1 469 779,43	1 734 854,56
	Matériel de transport	543 628 091,18	319 159 226,07	224 468 865,11	161 309 980,50
	Mobilier de bureau, aménagements divers	42 887 299,05	37 142 734,33	5 744 564,72	5 397 038,17
	Autres immobilisations corporelles	399 850,01	364 233,58	35 616,43	57 159,60
	Immobilisations corporelles en cours	2 911 809,11	1 460 277,01	1 451 532,10	421 891,00
	<b>Immobilisations financières (D)</b>	<b>347 382 288,97</b>	<b>3 150 413,97</b>	<b>344 231 875,00</b>	<b>37 718 275,00</b>
	Prêts immobilisés	239 569,33	239 569,33	-	-
	Autres créances financières	806 519,64	806 519,64	-	339 400,00
Titres de participation	346 336 200,00	2 104 325,00	344 231 875,00	37 378 875,00	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
<b>Écart de conversion - Actif (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>1 309 840 711,92</b>	<b>601 620 145,54</b>	<b>708 220 566,38</b>	<b>345 823 962,02</b>	
A C T I F C I R C U L A N T	<b>Stocks (F)</b>	<b>8 825 641,57</b>	<b>756 681,22</b>	<b>8 068 960,35</b>	<b>8 394 534,78</b>
	Marchandises	-	-	-	-
	Matières et fournitures consommables	8 825 641,57	756 681,22	8 068 960,35	8 394 534,78
	Produits en cours	-	-	-	-
	Produits intermédiaire et résiduels	-	-	-	-
	Produits finis	-	-	-	-
	<b>Créances de l'actif circulant (G)</b>	<b>164 010 721,18</b>	<b>28 205 555,95</b>	<b>135 805 165,23</b>	<b>245 436 473,30</b>
	Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	1 475 920,68	-	1 475 920,68	67 868,25
	Clients et comptes rattachés	138 984 042,40	22 526 378,10	116 457 664,30	217 133 943,09
	Personnel débiteur	3 539 706,33	2 196 592,58	1 343 113,75	1 312 697,15
	État débiteur	14 663 260,65	-	14 663 260,65	22 141 765,92
	Compte d'associés débiteurs	-	-	-	-
	Autres débiteurs	3 861 472,97	3 482 585,27	378 887,70	281 906,46
Comptes de régularisation actif	1 486 318,15	-	1 486 318,15	4 498 292,43	
<b>Titres et valeurs de placement (H)</b>	<b>186 120 134,05</b>	<b>-</b>	<b>186 120 134,05</b>	<b>39 997 658,40</b>	
Écarts de conversion-Actif (I) (Éléments circulants)	-	-	-	-	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>358 956 496,80</b>	<b>28 962 237,17</b>	<b>329 994 259,63</b>	<b>293 828 666,48</b>	
T R É S O R E R I E	<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>10 281 288,54</b>	<b>614 042,00</b>	<b>9 667 246,54</b>	<b>7 460 399,27</b>
	Chèques et valeurs à encaisser	658 945,32	614 042,00	44 903,32	98 602,39
	Banques, Trésorerie Générale et Chèques postaux débiteurs	7 626 732,32	-	7 626 732,32	4 375 120,82
	Caisses, régies d'avances et accreditifs	1 995 610,90	-	1 995 610,90	2 986 676,06
	<b>TOTAL III</b>	<b>10 281 288,54</b>	<b>614 042,00</b>	<b>9 667 246,54</b>	<b>7 460 399,27</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1 679 078 497,26</b>	<b>631 196 424,71</b>	<b>1 047 882 072,55</b>	<b>647 113 027,77</b>	

## Bilan Passif

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>371 009 990,39</b>	<b>319 511 873,82</b>
	Capital social ou personnel ( 1)	122 597 800,00	122 597 800,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	Primes d'émission, de fusion et d'apport	42 437 700,00	42 437 700,00
	Écarts de réévaluation	-	-
	Réserve légale	12 259 780,00	12 259 780,00
	Autres réserves	68 324 083,15	68 324 083,15
	Report à nouveau ( 2)	55 502 840,67	17 731 906,07
	Résultats nets en instance d'affectation ( 2)	-	-
	Résultat net de l'exercice ( 2)	69 887 786,57	56 160 604,60
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>371 009 990,39</b>	<b>319 511 873,82</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Subventions d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>332 056 131,67</b>	<b>62 317 131,67</b>
	Emprunts obligataires	330 000 000,00	60 000 000,00
	Autres dettes de financement	2 056 131,67	2 317 131,67
<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>5 662 909,34</b>	<b>4 190 790,64</b>	
Provisions pour risques	4 229 567,34	3 317 804,64	
Provisions pour charges	1 433 342,00	872 986,00	
<b>Écarts de conversion - Passif (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Augmentation de créances immobilisées	-	-	
Diminution des dettes de financement	-	-	
<b>TOTAL I ( A + B + C + D + E )</b>	<b>708 729 031,40</b>	<b>386 019 796,13</b>	
PASSIF CIRCULANT	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>328 947 207,15</b>	<b>192 723 092,64</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	63 604 023,80	58 861 505,36
	Clients créditeurs, avances et acomptes	18 348 020,76	15 029 387,47
	Personnel	22 172 608,52	18 731 528,86
	Organismes sociaux	12 678 536,23	11 721 170,83
	État	36 620 633,95	54 200 745,71
	Comptes d'associés	832 271,15	1 241 454,23
	Autres créanciers	132 771 595,03	3 196 299,00
	Comptes de régularisation - passif	41 919 517,71	29 741 001,18
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>10 205 834,00</b>	<b>8 370 139,00</b>
<b>Écarts de conversion Passif ( éléments circulants ) (H)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL II ( F + G + H )</b>	<b>339 153 041,15</b>	<b>201 093 231,64</b>	
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>60 000 000,00</b>	
Crédits d'escompte	-	-	
Crédits de trésorerie	-	60 000 000,00	
Banques ( soldes créditeurs )	-	-	
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>60 000 000,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>1 047 882 072,55</b>	<b>647 113 027,77</b>	

(1) Capital personnel débiteur  
(2) Bénéficiaire (+), Déficittaire (-)

## Compte de produits et charges (Hors taxes)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	NATURE	OPERATIONS			
		PROPRES À L'EXERCICE	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
		(1)	(2)	3 = 1 + 2	(4)
EXPLOITATION	<b>I Produits d'exploitation</b>	<b>559 527 071,24</b>	-	<b>559 527 071,24</b>	<b>527 218 895,50</b>
	Ventes de marchandises	-	-	-	-
	Ventes de biens et services produits	540 973 754,45	-	540 973 754,45	516 440 291,11
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>540 973 754,45</b>	-	<b>540 973 754,45</b>	<b>516 440 291,11</b>
	Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-	-	-	-
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
	Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	Autres produits d'exploitation	3 117 400,62	-	3 117 400,62	2 997 782,75
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	15 435 916,17	-	15 435 916,17	7 780 821,64
	<b>TOTAL I</b>	<b>559 527 071,24</b>	-	<b>559 527 071,24</b>	<b>527 218 895,50</b>
	<b>II Charges d'exploitation</b>	<b>517 576 853,76</b>	-	<b>517 576 853,76</b>	<b>487 063 886,09</b>
	Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
Achats consommés (2) de matières et fournitures	174 580 931,17	-	174 580 931,17	171 313 045,16	
Autres charges externes	103 652 304,64	-	103 652 304,64	95 082 958,20	
Impôts et taxes	8 442 193,40	-	8 442 193,40	7 444 499,98	
Charges de personnel	146 904 365,32	-	146 904 365,32	138 702 517,90	
Autres charges d'exploitation	1 100 000,00	-	1 100 000,00	1 000 000,00	
Dotations d'exploitation	82 897 059,23	-	82 897 059,23	73 520 864,85	
<b>TOTAL II</b>	<b>517 576 853,76</b>	-	<b>517 576 853,76</b>	<b>487 063 886,09</b>	
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>41 950 217,48</b>	<b>40 155 009,41</b>	
FINANCIER	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>9 268 138,09</b>	-	<b>9 268 138,09</b>	<b>7 189 307,99</b>
	Produits des titres de participation et autres titres financiers	6 143 597,00	-	6 143 597,00	4 042 434,00
	Gains de change	11 461,22	-	11 461,22	59 091,79
	Intérêts et autres produits financiers	3 113 079,87	-	3 113 079,87	3 063 985,99
	Reprises financières : transferts de charges	-	-	-	23 796,21
	<b>TOTAL IV</b>	<b>9 268 138,09</b>	-	<b>9 268 138,09</b>	<b>7 189 307,99</b>
	<b>V CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>9 694 027,62</b>	-	<b>9 694 027,62</b>	<b>2 435 162,48</b>
	Charges d'intérêts	9 316 002,89	-	9 316 002,89	2 321 368,72
	Pertes de change	38 624,73	-	38 624,73	113 793,76
	Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	339 400,00	-	339 400,00	-	
<b>TOTAL V</b>	<b>9 694 027,62</b>	-	<b>9 694 027,62</b>	<b>2 435 162,48</b>	
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			<b>-425 889,53</b>	<b>4 754 145,51</b>	
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)</b>			<b>41 524 327,95</b>	<b>44 909 154,92</b>	
NON COURANT	<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>62 719 356,99</b>	-	<b>62 719 356,99</b>	<b>34 992 468,29</b>
	Produits de cessions d'immobilisations	56 788 916,73	-	56 788 916,73	25 528 933,42
	Subvention d'équilibre	4 459 115,05	-	4 459 115,05	6 087 719,30
	Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	Autres produits non courants	878 356,86	-	878 356,86	3 300 250,98
	Reprises non courantes : transferts de charges	592 968,35	-	592 968,35	75 564,59
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>62 719 356,99</b>	-	<b>62 719 356,99</b>	<b>34 992 468,29</b>
	<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>11 074 123,84</b>	<b>15 372,53</b>	<b>11 089 496,37</b>	<b>3 475 485,61</b>
	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	2 868 072,78	-	2 868 072,78	-
	Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	4 855 462,02	15 372,53	4 870 834,55	754 463,68	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	3 350 589,04	-	3 350 589,04	2 721 021,93	
<b>TOTAL IX</b>	<b>11 074 123,84</b>	<b>15 372,53</b>	<b>11 089 496,37</b>	<b>3 475 485,61</b>	
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>			<b>51 629 860,62</b>	<b>31 516 982,68</b>	
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)</b>			<b>93 154 188,57</b>	<b>76 426 137,60</b>	
<b>XII IMPOTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>23 266 402,00</b>	<b>20 265 533,00</b>	
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)</b>			<b>69 887 786,57</b>	<b>56 160 604,60</b>	
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>			<b>631 514 566,32</b>	<b>569 400 671,78</b>	
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>			<b>561 626 779,75</b>	<b>513 240 067,18</b>	
<b>XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)</b>			<b>69 887 786,57</b>	<b>56 160 604,60</b>	

## État des soldes de gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### I. Tableau de formation des résultats (TFR)

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	-	-
2	- Achats de marchandises	-	-
<b>I</b>	<b>= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	-	-
	<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)</b>	<b>540 973 754,45</b>	<b>516 440 291,11</b>
3	Ventes de biens et services produits	540 973 754,45	516 440 291,11
<b>II</b>	<b>4</b> Variation de stocks de produits	-	-
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
	<b>- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)</b>	<b>278 233 235,81</b>	<b>266 396 003,36</b>
<b>III</b>	<b>6</b> Achats consommés de matières et fournitures	174 580 931,17	171 313 045,16
7	Autres charges externes	103 652 304,64	95 082 958,20
<b>IV</b>	<b>= VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)</b>	<b>262 740 518,64</b>	<b>250 044 287,75</b>
8	+ Subventions d'exploitation	-	-
<b>V</b>	<b>9</b> - Impôts et taxes	8 442 193,40	7 444 499,98
10	- Charges du personnel	146 904 365,32	138 702 517,90
	<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>107 393 959,92</b>	<b>103 897 269,87</b>
	<b>= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
11	+ Autres produits d'exploitation	3 117 400,62	2 997 782,75
12	- Autres charges d'exploitation	1 100 000,00	1 000 000,00
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	15 435 916,17	7 780 821,64
14	- Dotations d'exploitation	82 897 059,23	73 520 864,85
<b>VI</b>	<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>41 950 217,48</b>	<b>40 155 009,41</b>
<b>VII</b>	<b>+ ou - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-425 889,53</b>	<b>4 754 145,51</b>
<b>VIII</b>	<b>= RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>41 524 327,95</b>	<b>44 909 154,92</b>
<b>IX</b>	<b>+ ou - RESULTAT NON COURANT</b>	<b>51 629 860,62</b>	<b>31 516 982,68</b>
15	- Impôts sur les résultats	23 266 402,00	20 265 533,00
<b>X</b>	<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>69 887 786,57</b>	<b>56 160 604,60</b>

### II CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F) - AUTOFINANCEMENT

	Résultat de l'exercice		
1	* Bénéfice	69 887 786,57	56 160 604,60
	* Perte	-	-
2	+ Dotations d'exploitation (1)	79 603 007,37	72 075 683,12
3	+ Dotations financières (1)	339 400,00	-
4	+ Dotations non courantes (1)	1 340 426,05	1 208 886,38
5	- Reprises d'exploitation (2)	872 986,00	289 940,00
6	- Reprises financières (2)	-	23 796,21
7	- Reprises non courantes (2) (3)	428 663,35	74 945,48
8	- Produits de cession d'immobilisations	56 788 916,73	25 528 933,42
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	2 868 072,78	-
<b>I</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>95 948 126,69</b>	<b>103 527 558,99</b>
10	- Distributions de bénéfices	18 389 670,00	30 649 450,00
<b>II</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>77 558 456,69</b>	<b>72 878 108,99</b>

## Tableau de financement de l'exercice

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### 1. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT		VARIATION (a-b)	
	(a)	(b)	(c)	(d)	EMPLOIS	RESSOURCES
1 Financement permanent	708 729 031,40	386 019 796,13	-	322 709 235,27		
2 Moins actif immobilisé	708 220 566,38	345 823 962,02	362 396 604,36			-
<b>3 Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)</b>	<b>508 465,02</b>	<b>40 195 834,11</b>	<b>39 687 369,09</b>			-
4 Actif circulant	329 994 259,63	293 828 666,48	36 165 593,15			-
5 Moins passif circulant	339 153 041,15	201 093 231,64	-	138 059 809,51		
<b>6 = Besoins de financement global (4-5) (B)</b>	<b>- 9 158 781,52</b>	<b>92 735 434,84</b>				-
<b>7 = Trésorerie nette (actif-passif) (A-B)</b>	<b>9 667 246,54</b>	<b>-52 539 600,73</b>	<b>62 206 847,27</b>			-

### 2. Emplois et ressources

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>77 558 456,69</b>		<b>72 878 108,99</b>
Capacité d'autofinancement		95 948 126,69		103 527 558,99
- Distributions de bénéfices		18 389 670,00		30 649 450,00
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>56 935 916,73</b>		<b>25 552 829,63</b>
Cessions d'immobilis.incorporelles		-		-
Cessions d'immobilis.corporelles		56 788 916,73		25 528 933,42
Cessions d'immobilis.financières		147 000,00		-
Récupérations s/créances immobilisées		-		23 896,21
<b>AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)</b>		<b>-</b>		<b>-</b>
Augmentation du capital , apports				
Subventions d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>		<b>300 010 000,00</b>		<b>105 000,00</b>
<b>I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>434 504 373,42</b>		<b>- 98 535 938,62</b>
<b>EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>439 754 479,47</b>		<b>121 776 150,91</b>	
Acquisitions d'immobilisat. incorpor.	114 150,00		583 850,00	
Acquisitions d'immobilis. corporelles	132 640 329,47		120 763 700,91	
Acquisitions d'immobilis. financières	307 000 000,00		299 600,00	
Augmentation des créances immobilisées	-		129 000,00	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>30 271 000,00</b>		<b>30 065 000,00</b>	
<b>EMPLOIS EN NON-VALEURS (H)</b>	<b>4 166 263,04</b>			
<b>II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>474 191 742,51</b>		<b>151 841 150,91</b>	
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	<b>-</b>	<b>101 894 216,36</b>	<b>14 647 406,69</b>	<b>-</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>62 206 847,27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 952 618,98</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>536 398 589,78</b>	<b>536 398 589,78</b>	<b>166 488 557,60</b>	<b>166 488 557,60</b>

## État des dérogations

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III-Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

## État des changements de méthodes

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

## Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
			PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>4 166 263,04</b>	-	-	-	-	-	<b>5 456 263,04</b>
* Frais préliminaires	-	-						-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 290 000,00	4 166 263,04						5 456 263,04
* Primes de remboursement obligations	-	-						-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 915 152,40</b>	<b>114 150,00</b>	-	<b>443 050,00</b>	-	-	<b>443 050,00</b>	<b>24 029 302,40</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-						-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 191 052,40	-		443 050,00				22 634 102,40
* Fonds commercial	1 200 000,00	-						1 200 000,00
* Autres immobilisations incorporelles	524 100,00	114 150,00					443 050,00	195 200,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>870 545 168,33</b>	<b>132 640 329,47</b>	-	<b>852 799,00</b>	<b>68 141 140,28</b>	<b>2 071 500,01</b>	<b>852 799,00</b>	<b>932 972 857,51</b>
* Terrains	63 798 136,13	-			2 868 072,78			60 930 063,35
* Constructions	265 781 314,66	1196 568,70		852 799,00	94 700,00			267 735 982,36
* Installations techniques, matériel et outillage	14 355 064,10	132 430,85			7 732,50			14 479 762,45
* Matériel de transport	483 655 494,04	127 213 232,15			65 169 135,00	2 071 500,01		543 628 091,18
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	40 673 141,38	2 215 657,67			1 500,00			42 887 299,05
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	399 850,01	-						399 850,01
* Immobilisations corporelles en cours	1 882 168,01	1 882 440,10					852 799,00	2 911 809,11
<b>Total Général</b>	<b>895 750 320,73</b>	<b>136 920 742,51</b>	-	<b>1 295 849,00</b>	<b>68 141 140,28</b>	<b>2 071 500,01</b>	<b>1 295 849,00</b>	<b>962 458 422,95</b>

## Tableau des amortissements

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	CUMUL DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS SORTIES (CESSIONS)	CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE
	1	2	3	4=1+2-3
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR</b>	<b>1 032 000,00</b>	<b>1 091 252,61</b>	<b>-</b>	<b>2 123 252,61</b>
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 032 000,00	1 091 252,61	-	2 123 252,61
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20 559 432,83</b>	<b>1 213 928,46</b>	<b>-</b>	<b>21 773 361,29</b>
* Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	20 559 432,83	1 213 928,46	-	21 773 361,29
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>564 592 923,87</b>	<b>75 864 484,30</b>	<b>67 344 567,51</b>	<b>573 112 840,66</b>
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	194 008 407,17	9 522 956,49	94 700,00	203 436 663,66
* Installations techniques ; matériel et outillage	12 620 209,54	397 505,98	7 732,50	13 009 983,02
* Matériel de transport	322 345 513,54	64 054 347,54	67 240 635,01	319 159 226,07
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	35 276 103,21	1 868 131,12	1 500,00	37 142 734,33
* Autres immobilisations corporelles	342 690,41	21 543,17	-	364 233,58
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>586 184 356,70</b>	<b>78 169 665,37</b>	<b>67 344 567,51</b>	<b>597 009 454,56</b>

## Tableau des titres de participation

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

RAISON SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	PARTICIPATION AU CAPITAL EN %	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
						DATE DE CLÔTURE	SITUATION NETTE	RÉSULTAT NET	
1	2	3	3	4	5	6	7	8	9
SACAR	Transport			19 200,00	-				
GARE ROUTIERE DE SALE	Transport			90 000,00	-				
GARE ROUTIERE DE FES	Transport			49 200,00	-				
STE ERRIANE EL MAGHRIBIA	Alimentaire			1 616 500,00	329 775,00				
CTM MESSAGERIE	Transport Messagerie	36 750 000,00	99,99%	36 749 500,00	36 749 500,00	31/12/2024	85 598 362,94	7 034 327,05	5 144 930,00
CTM TOURISME	Transport Touristique	300 000,00	99,87%	299 600,00	-	31/12/2024	5 676 711,86	771 207,06	998 667,00
ISSAL TRANSPORTS	Transport du Personnel	300 000,00	99,87%	299 600,00	-	31/12/2024	1 069 350,13	116 328,57	
GARE ROUTIERE DE TETOUAN	Transport			60 000,00	-				
ISSAL MADINA SA	Transport Urbain	300 000,00	50,87%	152 600,00	152 600,00	31/12/2024	15 736 762,28	2 184 887,91	
AFRICA MOROCCO LINKS (AML) SA	Transport maritime	460 000 000,00	50,99%	307 000 000,00	307 000 000,00	31/12/2024	-66 944 502,54	-157 589 186,16	
<b>Total</b>		<b>497 650 000,00</b>	<b>-</b>	<b>346 336 200,00</b>	<b>344 231 875,00</b>	<b>-</b>	<b>41 136 684,67</b>	<b>-147 482 435,57</b>	<b>6 143 597,00</b>

## Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

NATURE	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN D'EXERCICE
		EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	4 271 290,98	-	339 400,00	-	-	-	-	4 610 690,98
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	4 190 790,64	1 433 342,00	-	1 340 426,05	872 986,00	-	428 663,35	5 662 909,34
<b>SOUT TOTAL (A)</b>	<b>8 462 081,62</b>	<b>1 433 342,00</b>	<b>339 400,00</b>	<b>1 340 426,05</b>	<b>872 986,00</b>	<b>-</b>	<b>428 663,35</b>	<b>10 273 600,32</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	27 709 906,01	3 294 051,86	-	10 162,99	2 051 883,69	-	-	28 962 237,17
- Stocks	715 149,12	756 681,22	-	-	715 149,12	-	-	756 681,22
- Créances	26 994 756,89	2 537 370,64	-	10 162,99	1 336 734,57	-	-	28 205 555,95
- Titres et valeurs de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres provisions pour risques et charges	8 370 139,00	-	-	2 000 000,00	-	-	164 305,00	10 205 834,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	614 042,00	-	-	-	-	-	-	614 042,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>36 694 087,01</b>	<b>3 294 051,86</b>	<b>-</b>	<b>2 010 162,99</b>	<b>2 051 883,69</b>	<b>-</b>	<b>164 305,00</b>	<b>39 782 113,17</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>45 156 168,63</b>	<b>4 727 393,86</b>	<b>339 400,00</b>	<b>3 350 589,04</b>	<b>2 924 869,69</b>	<b>-</b>	<b>592 968,35</b>	<b>50 055 713,49</b>

## Tableau des créances

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCES				AUTRES ANALYSES		
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVICES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR DES EFFETS
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>347 382 288,97</b>	<b>347 142 719,64</b>	<b>-</b>	<b>239 569,33</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts immobilisés	239 569,33	-	-	239 569,33	-	-	-	-
Autres créances financières	806 519,64	806 519,64	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	346 336 200,00	346 336 200,00	-	-	-	-	-	-
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>164 010 721,18</b>	<b>-</b>	<b>133 111 257,22</b>	<b>30 899 463,96</b>	<b>3 544 224,59</b>	<b>131 846 028,02</b>	<b>8 779 362,94</b>	<b>-</b>
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	1 475 920,68	-	1 475 920,68	-	-	-	-	-
Clients & comptes rattachés	138 984 042,40	-	113 763 756,29	25 220 286,11	739 909,04	117 182 767,37	8 402 507,42	-
Personnel	3 539 706,33	-	1 343 113,75	2 196 592,58	-	-	-	-
État	14 663 260,65	-	14 663 260,65	-	-	14 663 260,65	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	3 861 472,97	-	378 887,70	3 482 585,27	2 804 315,55	-	376 855,52	-
Comptes de régularisations-Actif	1 486 318,15	-	1 486 318,15	-	-	-	-	-

## Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCES				AUTRES ANALYSES		
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVICES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR DES EFFETS
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>332 056 131,67</b>	<b>242 056 131,67</b>	<b>90 000 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Emprunts obligataires	330 000 000,00	240 000 000,00	90 000 000,00	-	-	-	-	-
* Autres dettes de financement	2 056 131,67	2 056 131,67	-	-	-	-	-	-
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>328 947 207,15</b>	<b>-</b>	<b>327 785 161,00</b>	<b>1 162 046,15</b>	<b>2 370 210,77</b>	<b>38 520 531,09</b>	<b>1 118 569,85</b>	<b>122 800 000,00</b>
* Fournisseurs et comptes rattachés	63 604 023,80	-	63 604 023,80	-	2 370 210,77	-	850 645,11	-
* Clients créditeurs, avances et acomptes	18 348 020,76	-	18 018 245,76	329 775,00	-	-	-	-
* Personnel	22 172 608,52	-	22 172 608,52	-	-	-	-	-
* Organismes sociaux	12 678 536,23	-	12 678 536,23	-	-	1 899 897,14	-	-
* Etat	36 620 633,95	-	36 620 633,95	-	-	36 620 633,95	-	-
* Comptes d'associés	832 271,15	-	-	832 271,15	-	-	-	-
* Autres créanciers	132 771 595,03	-	132 771 595,03	-	-	-	267 924,74	122 800 000,00
* Comptes de régularisations- Passif	41 919 517,71	-	41 919 517,71	-	-	-	-	-

## Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLOTURE
Sûretés données			N E A N T		
Sûretés reçues	170 000,00	Hypothèque	Divers	Membre du personnel	117 808,06

## Engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDANT
* Avals et cautions	1229 855,65	1231 177,65
* engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
* Autres engagements reçus		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 229 855,65</b>	<b>1 231 177,65</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDANT
* Avals et cautions	35 520 973,52	29 762 703,52
* Autres engagements reçus		
<b>TOTAL</b>	<b>35 520 973,52</b>	<b>29 762 703,52</b>

## Passif éventuel

Conformément à la législation Fiscale Marocaine, les exercices ouverts à un contrôle fiscal sont :

- 2021
- 2022
- 2023
- 2024

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Au 31 décembre 2024

**Deloitte.**

**forv/s  
mazars**

Aux Actionnaires de la société  
**COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC « C.T.M. » S.A.**  
Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat –Sidi Bernoussi  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

**AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

## Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Compagnie de Transports au Maroc « C.T.M. » S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 371.009.990,39 dont un bénéfice net de MAD 69.887.786,57.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Compagnie de Transports au Maroc « C.T.M. » S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions

Evaluation des titres de participation	
Questions clés de l'audit	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 344 232 KMAD. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation	Nos travaux ont consisté principalement à :  Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : – Examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

<p>fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, ou l'actif net réévalué, pour apprécier les perspectives de rentabilité ou en fonction de la valeur probable de négociation ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur d'utilité et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.</p>	<p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'examen, sur la base d'échantillons, de la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la société pour déterminer les valeurs d'utilité ;</li> <li>- La vérification de la cohérence des données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source des entités ;</li> <li>- La vérification par sondage de l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.</li> </ul>
--	---

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95, nous vous informons que la société Compagnie de transports au Maroc « C.T.M. » S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2024, à l'acquisition de 50,99% de la société AFRICA MOROCCO LINKS « AML » pour une valeur de 307 MMAD.

Casablanca, le 30 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit  
24 Rue Mohammed VI  
Boulevard 17 - Casablanca  
Casablanca  
Tél. 05 22 42 23 43 / 05 22 42 47 34  
Fax 05 22 42 40 79 / 47 35

**Sakina BENSOUA KORACHI**  
Associée

FORVIS MAZARS



forvis mazars  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23

**Adnane LOUKILI**  
Associé

Aux actionnaires de la société

**Compagnie de transports au Maroc « C.T.M. » S.A.**  
Km 13,5 Autoroute Casablanca-Rabat –Sidi Bernoussi  
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie de Transports au Maroc «C.T.M.» S.A. et de ses filiales (Groupe C.T.M.), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de produits et de charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 358.564 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 23.999.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur le traitement retenu au 31 décembre 2024 relatif à l'écart d'acquisition sur la société Africa Morocco Links « AML » tel que décrit dans les notes annexes « 1.3 Acquisition de AML » et « 2.5 Intérêts minoritaires ». Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Evaluation des écarts d'acquisition (Goodwill)</b>	
<b>Questions clés de l'audit</b>	<b>Notre réponse</b>
<p>Le Groupe CTM a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les juste-valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition.</p> <p>Au 31 décembre 2024, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à 295 MMAD.</p>	<p>Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein du Groupe pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons procédé à :</p>

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

En conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans le bilan consolidé du Groupe et du niveau de jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable.

- L'analyse de la méthodologie retenue par CTM ;
- L'examen des plans d'affaires approuvés par la Direction Générale de CTM pour apprécier le caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ;
- L'analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés ;
- Le recalcul des valeurs d'utilités déterminées pour les principaux écarts d'acquisition.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

#### Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah  
Régence 7° S. S. S. La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 96 / 47 35

**Sakina BENSOUA KORACHI**  
Associée

FORVIS MAZARS



forvis mazars  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23

**Adnane LOUKILI**  
Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024

## Bilan Actif consolidé du Groupe CTM au 31 décembre 2024

Actif en KMAD	2024	2023
<b>Actif immobilisé</b>	<b>745 992</b>	<b>383 134</b>
. Ecart d'acquisition - Actif	295 102	-
. Immobilisations incorporelles	3 138	3 620
. Immobilisations corporelles	446 531	378 184
. Immobilisations financières	1 221	1 330
. Titres mis en équivalence	-	-
<b>Actif circulant</b>	<b>610 302</b>	<b>338 282</b>
. Stocks et en-cours	23 569	10 089
. Clients et comptes rattachés	357 564	279 109
. Impôt différé - Actif	43 049	4 079
. Valeurs mobilières de placement	186 120	45 005
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>52 801</b>	<b>22 005</b>
<b>Total Actif</b>	<b>1 409 095</b>	<b>743 421</b>

## Bilan Passif consolidé du Groupe CTM au 31 décembre 2024

Passif en KMAD	2024	2023
<b>Financement permanent</b>	<b>707 949</b>	<b>413 788</b>
. Capitaux propres	358 564	326 893
. Capitaux propres - part du Groupe	362 360	326 878
. Capital social ou personnel	122 598	122 598
. Primes	42 438	42 438
. Réserves consolidées	150 702	98 741
. Résultat net de l'exercice (part du Groupe)	46 622	63 101
. Intérêts minoritaires	-3 796	15
. IM / Résultat	-22 623	3
. IM / Réserves consolidées	18 827	12
Provisions pour risques et charges	6 498	5 295
Dettes de financement	342 887	81 600
<b>Passif circulant</b>	<b>680 569</b>	<b>269 633</b>
. Fournisseurs et comptes rattachés	304 746	82 282
. Autres dettes	339 282	175 687
. Impôt différé - Passif	-	-
. Autres Provisions	36 541	11 664
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>20 577</b>	<b>60 000</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 409 095</b>	<b>743 421</b>

## Compte de produits et charges consolidé du Groupe CTM au 31 décembre 2024

En KMAD	2024	2023
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 324 188</b>	<b>665 109</b>
Vente de biens et services produits	1 301 509	656 087
Subventions d'exploitation des sociétés industrielles	10 294	2 429
Autres produits d'exploitation	3 108	2 989
Reprise d'exploitation, transferts de charges	9 277	3 604
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 295 725</b>	<b>611 974</b>
Achats consommés de matières et fournitures	617 407	197 387
Charges externes	307 628	112 085
Impôts & taxes	11 164	10 006
Charges du personnel	252 907	199 114
Autres charges d'exploitation	1 340	1 240
Dotations d'exploitation	105 279	92 142
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 463</b>	<b>53 135</b>
Produits financiers	2 393	3 204
Charges financières	14 615	3 185
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-12 222</b>	<b>19</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>16 241</b>	<b>53 154</b>
Produits non courants	92 208	43 002
Charges non courantes	67 011	7 067
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>25 197</b>	<b>35 935</b>
Impôt sur les sociétés	17 439	25 985
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>23 999</b>	<b>63 104</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>23 999</b>	<b>63 104</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-22 623</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>46 622</b>	<b>63 101</b>

## Tableau de flux de trésorerie du Groupe CTM au 31 décembre 2024

En KMAD	2024	2023
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	63 560	124 454
Résultat net des sociétés intégrées	23 999	63 104
Dotations d'exploitation	108 113	90 813
Variation des impôts différés	-10 980	592
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	57 572	30 055
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Coût de l'endettement financier net	9 946	2 861
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-279 573	82 785
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>353 079</b>	<b>44 530</b>
Acquisition d'immobilisations	-157 973	-138 830
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	62 126	30 480
Acquisition des titres de participation	-307 000	-
Cession des titres de participation	-	-
Prêts & avances consentis	-407	-288
Intérêts financiers versés	-9 946	-2 861
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-413 200</b>	<b>-111 499</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-18 389	-30 649
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Variation de capital et fonds d'établissement	-	-
Subventions d'investissements reçues	14 485	-
Emissions d'emprunts	300 000	12 772
Remboursements d'emprunts	-38 713	-40 024
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>257 383</b>	<b>-57 901</b>
<b>Incidence des variations de périmètre</b>	<b>14 073</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>211 335</b>	<b>-124 870</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>7 009</b>	<b>131 879</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>218 344</b>	<b>7 009</b>

# NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2024

## Faits marquants de l'exercice

Au 12 juin 2024, la société Africa Morocco Link (AML) a été acquise par le groupe CTM, dans une vision de devenir un leader régional de la mobilité multimodale pour les passagers et les marchandises.

Par ailleurs, l'exercice comptable a été marqué par les événements suivants :

- Acquisition de 51% du capital social d'Africa Morocco Link (AML) le 12 juin 2024 ;
- Emission obligataire par placement privé de 300 MDH auprès d'investisseurs qualifiés en mai 2024 ;
- Cession de 4 lots de terrain à Yaakoub El Mansour pour une valeur de 33,8 MMAD ;

## 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

### 1.1 Principes et méthodes de consolidation

#### (a) Méthodes utilisées

Les filiales sont des sociétés contrôlées par le Groupe CTM et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe CTM détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de votes de l'entreprise contrôlée.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

#### (b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

#### **(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères**

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

#### **(d) Monnaie**

Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en milliers de Dirhams (KMAD).

#### **(e) Date de clôture**

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année, à l'exception des sociétés entrées ou sorties du périmètre en cours d'exercice.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

## **1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

#### **(a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans. Pour ce qui est des logiciels, ils sont amortis sur une durée de 10 ans.

#### **(b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant. L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Durée de vie</b>
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissements retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

#### **(c) Immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

#### **(d) Stocks**

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci ne puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

#### **(e) Créances**

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non-recouvrement.

#### **(f) Valeurs mobilières de placement**

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

#### **(g) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

#### **(h) Retraitement des impôts**

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

#### **(i) Retraitement des contrats de crédit-bail**

Les contrats de crédit-bail relatifs aux biens mobiliers sont retraités dans les comptes consolidés. Les biens sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan à la valeur stipulée au contrat avec, pour contrepartie, l'enregistrement de la dette au passif du bilan.

Les retraitements entraînent les conséquences comptables suivantes :

- **Annulation de la charge de crédit-bail** : les redevances enregistrées parmi les loyers sont annulées par la constatation d'une charge financière et le remboursement de la dette.
- **Constatation de l'amortissement des immobilisations** : les biens donnent lieu à l'établissement d'un plan d'amortissement en fonction duquel sont enregistrées les dotations.

#### **(j) Distinction entre résultat courant et extraordinaire**

Le résultat courant inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités ordinaires du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Les éléments inhabituels définis comme des produits ou des charges non récurrentes par leur fréquence, leur nature et leur montant (comme les coûts de restructurations) font partie du résultat courant.

Les éléments extraordinaires sont définis de manière très restrictive et correspondent à des produits et des charges inhabituels d'une importance majeure.

#### **(k) Résultat par action**

Le Groupe CTM présente un résultat par action. Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

### **1.3 Acquisition de AML**

Au cours de l'exercice 2024, la société CTM SA a acquis le contrôle exclusif de la société AFRICA MOROCCO LINK, entraînant son entrée dans le périmètre de consolidation par intégration globale à compter du 12 juin 2024.

Cette acquisition a été comptabilisée conformément aux dispositions de l'Avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité. Le coût d'acquisition des titres s'élève à 307 Millions de dirhams, donnant lieu à la constatation d'un écart d'acquisition actif de 295 Millions de dirhams. Conformément à l'Avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité, une analyse approfondie des actifs et passifs identifiables est en cours et devra être finalisée au plus tard à la clôture de l'exercice suivant, soit le 31/12/2025.

A ce stade, l'écart d'acquisition est provisoire et sera susceptible d'être affecté sur des actifs et passifs identifiables.

Par ailleurs, les intérêts minoritaires négatifs constatés au niveau de la société AML n'ont pas été supportés par les actionnaires du groupe, dans la mesure où l'écart d'acquisition n'a pas encore été affecté. Cette situation sera réexaminée lors à l'issue de l'allocation de l'écart d'acquisition.

**12/31/2024**

Coût d'acquisition des titres	307 Millions de dirhams
Écart d'acquisition constaté	295 Millions de dirhams

## 2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.1 Capitaux propres consolidés

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat	Totaux Capitaux PG	Intérêts Minoritaires	Totaux Capitaux
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>122 598</b>	<b>42 438</b>	<b>93 949</b>	<b>35 441</b>	<b>294 426</b>	<b>11</b>	<b>294 437</b>
Affectation du Résultat 2022	-	-	35 441	(35 441)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(30 649)	-	(30 649)	-	(30 649)
Résultat de l'exercice	-	-	-	63 101	63 101	3	63 104
Distributions reçues	-	-	-	-	-	-	-
Autres retraitements	-	-	-	-	-	1	1
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>122 598</b>	<b>42 438</b>	<b>98 741</b>	<b>63 101</b>	<b>326 878</b>	<b>15</b>	<b>326 893</b>
Affectation du Résultat 2023	-	-	63 101	(63 101)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	(24 533)	-	(24 533)	-1	(24 534)
Résultat de l'exercice	-	-	-	46 622	46 622	(22 623)	23 999
Distributions reçues	-	-	6 144	-	6 144	-	6 144
Autres retraitements	-	-	7 249	-	7 249	18 813	26 062
<b>Situation au 31 Décembre 2024</b>	<b>122 598</b>	<b>42 438</b>	<b>150 702</b>	<b>46 622</b>	<b>362 360</b>	<b>(3 796)</b>	<b>358 564</b>

### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024		31 déc. 2023	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Brute	Amort. & Provis.
Immobilisations incorporelles	37 716	(34 578)	34 529	(30 909)
Immobilisations corporelles (*)	1 257 397	(810 866)	1 160 673	(782 489)

(\*) Dont 153 KDH net en Crédit-bail pour l'exercice 2024 et 5 247 KDH net pour l'exercice 2023.

#### (a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en milliers de Dirhams)

	2023	Ent. perim	Acquisitions	Cessions / Rachats	Variation Périmètre	2024
Immobilisations incorporelles	34 529	2 826	804	-443	0	37 716
Immobilisations corporelles	1 160 673	20 353	157 169	(75 011)	(5 787)	1 257 397
- Dont Crédit-bail	127 408	0	0	-288	(5 787)	121 333

#### (b) Variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimée en milliers de Dirhams)

	2023	Ent. perim	Dotations	Reprises sur cessions/ Rachats	Variation Périmètre	2024
Immobilisations incorporelles	30 909	2 224	1 445	-	-	34 578
Immobilisations corporelles	782 489	10 738	94 650	(71 224)	(5 787)	810 866
- Dont Crédit-bail	122 161	0	5 028	-222	(5 787)	121 180

## 2.3 Ecarts d'acquisition

	2023	Ent. perim	Dotations	Reprises sur cessions/ Rachats	Variation Périmètre	2024
Ecart d'acquisition	-	295 102	-	-	-	295 102 (*)

(\*) L'acquisition d'AML par le groupe CTM, effective au 12 juin 2024, a généré un écart d'acquisition de 295 Millions de dirhams. Conformément à l'Avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité, une analyse détaillée des actifs et passifs identifiables est en cours et devra être achevée au plus tard à la clôture de l'exercice suivant l'acquisition soit, le 31 décembre 2025. L'écart d'acquisition est actuellement provisoire et susceptible d'être alloué à des actifs et passifs identifiables.

## 2.4 Immobilisations financières et titres mis en équivalence

### (a) Immobilisations financières

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024		31 déc. 2023	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Nette	Valeur Nette
Titres de participations non consolidés et autres titres immobilisés (*)	1 834	(1 504)	330	330
Prêts immobilisés	420	-240	180	260
Autres créances financières	12 193	(11 482)	711	740
<b>Total</b>	<b>14 447</b>	<b>(13 226)</b>	<b>1 221</b>	<b>1 330</b>

(\*) Titres de participation non consolidés et autres titres immobilisés au 31 décembre 2024

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	Prix d'acquisition Global	VNC	Valeur de réalisation (1)
SACAR	19	-	-
GARE ROUTIERE DE SALE	90	-	-
GARE ROUTIERE DE FES	49	-	-
STE ERRIANE EL MAGHRIBIA	1 616	330	330
GARE ROUTIERE DE TETOUAN	60	-	-
<b>Total détail titres</b>	<b>1 834</b>	<b>330</b>	<b>330</b>

(\*) Titres de participation non consolidés et autres titres immobilisés au 31 décembre 2023

	Prix d'acquisition Global	VNC	Valeur de réalisation (1)
SACAR	19	-	-
GARE ROUTIERE DE SALE	90	-	-
GARE ROUTIERE DE FES	49	-	-
STE ERRIANE EL MAGHRIBIA	1 616	330	330
GARE ROUTIERE DE TETOUAN	60	-	-
<b>Total détail titres</b>	<b>1 834</b>	<b>330</b>	<b>330</b>

(1) La valeur de réalisation correspond :

- Pour les actions cotées à leur valeur boursière

- Pour les actions non cotées, soit à leur valeur de marché, si elle peut être déterminée de façon fiable, soit à leur valeur comptable.

### (b) Titres mis en équivalence

Néant.

## 2.5 Intérêts minoritaires

### (a) Immobilisations financières

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	15	11
Dividendes versés	-2	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	(22 623)	3
Autres variations	18 814	1
<b>Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 796)</b>	<b>15</b>

(\*) L'acquisition d'AML par le groupe CTM, effective au 12 juin 2024, a généré un écart d'acquisition provisoire de 295 millions de dirhams. Conformément à l'Avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité, une analyse des actifs et passifs identifiables est en cours et devra être finalisée d'ici le 31 décembre 2025. Les intérêts minoritaires négatifs constatés chez AML n'ont pas été supportés par les actionnaires du groupe, l'affectation de l'écart d'acquisition étant encore en cours.

## 2.6 Provisions & autres dettes à long terme

### (a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	2023	Ent. Perim	Dotations	Reprises	2024
Provisions pour litiges	4 422	-	1 580	-937	5 065
<b>Provisions durables pour risques</b>	<b>4 422</b>	<b>-</b>	<b>1 580</b>	<b>-937</b>	<b>5 065</b>
Autres provisions pour charges	873	-	1 433	-873	1 433
<b>Provision pour charges</b>	<b>873</b>	<b>-</b>	<b>1 433</b>	<b>-873</b>	<b>1 433</b>
Provisions pour litiges	3 182	-	1 104	-408	3 878
Provisions pour impôts	7 200	22 457	2 000	-	31 657
Autres provisions pour risques et charges	1 282	-	-	-276	1 006
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>11 664</b>	<b>22 457</b>	<b>3 104</b>	<b>-684</b>	<b>36 541</b>

### (b) Dettes de financement

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	Durée < 1an	1 an <Durée> 5 ans	Durée > 5 ans	Total
<b>Dettes de financement</b>	<b>94 854</b>	<b>245 977</b>	<b>2 056</b>	<b>342 887</b>
-Dont Crédit-bail	341	-	-	341

## 2.7 Répartition des dettes du passif circulant et des créances de l'actif circulant par échéances

(Exprimés en milliers de Dirhams)

Actif Circulant	Durée < 1an	1 an <Durée>2 ans	Durée > 2 ans	Total
Clients	235 926	-	29 460	265 386
Autres créances	118 423	-	6 604	125 027

Le montant de la dépréciation constatée au niveau des Clients et comptes rattachés est de 32 849 KDH, soit un montant net des créances clients et autres créances de 357 564 KDH.

(Exprimés en milliers de Dirhams)

Passif Circulant	Durée < 1an	1 an <Durée>2 ans	Durée > 2 ans	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	304 601	-	145	304 746
Autres dettes	338 120	-	1162	339 282

## 2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Impôts courants	28 419	25 393
Impôts différés	-10 980	592
<b>Total</b>	<b>17 439</b>	<b>25 985</b>

## 2.9 Engagements financiers hors bilan

### (a) Engagements financiers reçus ou donnés

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Avals, cautions et garanties donnés	14 084	1 472
Avals, cautions et garanties reçus	38 178	32 415

### (b) Sûretés reçues

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Hypothèque	118	118

## 2.10 Résultat non courant

(Exprimés en milliers de Dirhams)

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Plus-values sur cessions d'actifs	58 646	30 087
Dotations nettes des reprises de provisions	8 261	(3 734)
Autres produits et charges non courantes nettes	(41 710)	9 582
<b>Total</b>	<b>25 197</b>	<b>35 935</b>

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Liste des sociétés consolidées

Société	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de Consolidation (*)
CTM S.A.	100,00%	100,00%	Société mère
CTM MESSAGERIE	100,00%	100,00%	IG (*)
CTM TOURISME	99,87%	99,87%	IG
ISSAL	99,87%	99,87%	IG
ISSAL MADINA	50,87%	50,87%	IG
AFRICA MOROCCO LINK	51,00%	51,00%	IG

(\*) Méthodes de consolidation :  
I.G. : Intégration globale

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

Néant.

## 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

## 6. EFFECTIFS

L'effectif du Groupe CTM à fin 2024 est de 1 775 personnes contre 1 488 en 2023.

Le Rapport Financier Annuel est publié  
sur le Site Internet de CTM :  
[www.ctm.ma](http://www.ctm.ma)  
Communication financière  
Tél : (+212) 5 22 76 21 08

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024

**Deloitte.**  
Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3ème étage  
La Marina - Casablanca

**forv/s  
mazars**  
76, Bd Abdelmoumen  
Résidence Koutoubia, 7ème étage  
Casablanca -Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC « C.T.M. » S.A.**  
Km 13,5, Autoroute Casablanca - Rabat - Sidi Bernoussi  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimons nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Convention de cession et d'acquisition de titres AML :**

##### Personnes concernées :

- Monsieur Hicham El Amrani en sa qualité d'administrateur de CTM et représentant permanent de O CAPITAL GROUP dans BOA,
- Madame Myriem BOUAZZAOUI en sa qualité d'administrateur de CTM et BOA,
- RMA SA en sa qualité d'administrateur de CTM et BOA,

Nature, objet et modalités de la convention : Le Conseil d'Administration en date du 29/04/2024 a autorisé et approuvé l'acquisition de 2.345.999 actions de la société Africa Morocco Link (AML) représentant environ 51% du capital social de AML détenus par Bank Of Africa, avec un prix d'acquisition total de 307.000.000,00 Dhs avec une date de réalisation le 12 juin 2024.

Sommes versées en 2024 : 184.200 KDH TTC

Solde de la dette au 31/12/2024 : 122.800 KDH TTC par Effet le 12 mai 2025.

### **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

#### **2.1 Conventions conclues entre CTM S.A et CTM Messagerie S.A**

##### Personnes concernées :

- Monsieur Ezzoubeir Errhaimini en sa qualité de Président Directeur Général de CTM S.A et représentant de CTM S.A qui est administrateur dans CTM Messagerie S.A.
- Monsieur Hicham El Amrani en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés.
- Monsieur Jamil SAKOUT en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés.
- La société CTM S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société CTM Messagerie S.A

### 2.1.1 Conventions de transport, de commissionnement et de mise à disposition des moyens humains et matériels

Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention, conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et révisée prévoit trois types de prestations réalisées par la société CTM S.A en faveur de la société CTM Messagerie S.A :

- a) Une prestation de transport des colis d'un poids supérieur à 1 kg rémunérés mensuellement sur la base de 40% du chiffre d'affaires réalisé à travers les colis voyageant dans les soutes CTM S.A.
- b) Une prestation de commissionnement consistant pour la CTM S.A. à délivrer ou à recevoir toute messagerie pour le compte de CTM Messagerie S.A dans les agences gérées par la CTM S.A et auprès des commissionnaires de celle-ci. Cette prestation est rémunérée comme suit :
  - 18% du chiffre d'affaires messagerie, lorsque la prestation est réalisée par les agences propres de la CTM S.A,
  - Refacturation des commissions payées par la CTM S.A. à ses commissionnaires pour le compte de CTM Messagerie S.A.
- c) Une prestation de mise à disposition de moyens matériels et d'assistance, facturée comme suit :
  - Au prorata du chiffre d'affaires de la société CTM Messagerie S.A dans le chiffre d'affaires total du groupe CTM S.A, pour la prestation d'assistance,
  - Pour un montant égal aux dotations aux amortissements ou aux loyers, pour la mise à disposition de logiciels,
  - Refacturation des diverses prestations (Gasoil, lubrifiants, pièces de rechanges, Pneumatiques, Nettoyage locaux, Entretien et réparation véhicules ; Maintenance informatique, fournitures de bureau, eau, électricité, téléphone, Assurance, Billets voyageurs, Appartement, Médecin de travail, Mise à disposition du Personnel et autres).

Date de la convention : Conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et révisée en 2007, 2010, 2012 et 2017.

Montant comptabilisé en produits en 2024 : KMAD 24.300 HT.

Sommes reçues en 2024 : KMAD 27.972 TTC.

### 2.1.2 Convention de location de locaux

Nature, objet et modalités de la convention : Par cette convention, la société CTM S.A donne en location à la société CTM Messagerie S.A divers locaux pour un montant mensuel de KMAD 249.

Date de la convention : Conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2000 révisée en 2007, 2010, 2012, 2014, 2015 et 2017, pour une durée de 6 mois renouvelable.

Montant comptabilisé en produits en 2024 : KMAD 3.101 HT.

Sommes reçues en 2024 : KMAD 3.594 TTC.

### 2.1.3 Convention de facturation de prestations

Nature, objet et modalités de la convention : Le Conseil d'Administration en date du 19/03/2015 a approuvé la convention relative à la facturation des diverses prestations (pièces de rechanges, gardiennage, loyer niveleurs de quai, mise à disposition des intérimaires et autres).

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 30 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 34 TTC.

#### **2.1.4 Convention d'externalisation de la logistique Economat**

Nature, objet et modalités de la convention : Le Conseil administration en date du 22 mars 2018 a approuvé la convention, avec prise effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour une durée de 3 ans renouvelable, pour laquelle la société CTM S.A confie à CTM Messagerie S.A la réalisation des prestations de logistique Economat de CTM S.A pour un montant forfaitaire mensuel hors taxes de KMAD 13,8, Transport en sus.

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 222 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 268 TTC.

#### **2.1.5 Convention de placement de la trésorerie**

Nature, objet et modalités de la convention : Par cette convention, la société CTM Messagerie S.A consent et accepte de procéder à des opérations de prêts, afin de permettre, à titre temporaire, le financement du besoin de trésorerie de CTM S.A avec un taux d'intérêt de 2,45% l'an hors taxes, révisable semestriellement en fonction de l'évolution des taux de rémunération sur le marché financier.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2024 est nul.

Montant comptabilisé en charges en 2024 : Néant.

Sommes versées en 2024 : Néant.

#### **2.1.6 Convention de commercialisation du produit CTM S.A**

Nature, objet et modalités de la convention : Par cette convention, conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour une durée de 1 an renouvelable, la société CTM S.A confie à la société CTM Messagerie S.A la commercialisation du produit CTM SA moyennant une commission sur les produits des ventes réalisées de 8% sur les billets voyageurs interurbain vendus en espèces et les billets voyageurs international Pool France et de 12% sur les billets voyageurs international Pool Espagne.

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 12 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 19 TTC.

#### **2.2 Conventions conclues entre CTM S.A et CTM Tourisme S.A**

Personnes concernées :

- Monsieur Ezzoubeir Errhaimini en sa qualité de Président Directeur Général de CTM S.A et représentant de CTM SA qui est administrateur dans CTM Tourisme S.A.
- La société CTM S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société CTM Tourisme S.A

##### **2.2.1 Convention de la commercialisation (non écrite)**

Nature, objet et modalités de la convention : Suite à l'intégration de l'activité du Transport Touristique au sein de CTM SA telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration en date du 18/12/2007, CTM Tourisme S.A perçoit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 une commission de commercialisation de 10% du chiffre d'affaires réalisé par CTM S.A dans le cadre de l'activité Location Touristique.

Date de la convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2007 pour une durée Indéterminée selon le management

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 2.989 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 4.227 TTC.

### **2.2.2 Convention de mise à disposition de moyens humains**

Nature, objet et modalités de la convention : Prestation de mise à disposition de moyens humains pour la commercialisation de la prestation de locations de véhicules facturée pour un montant égal aux rémunérations servies aux effectifs dédiés à la commercialisation.

Date de la convention : 1<sup>er</sup> Janvier 2007 pour une durée Indéterminée selon le management

Montant comptabilisé en produits en 2024 : KMAD 1.388 HT.

Sommes reçues en 2024 : KMAD 1.222 TTC.

### **2.3 Conventions conclues entre CTM S.A et Issal Transport S.A**

Personnes concernées :

- Monsieur Ezzoubeir Errhaimini en sa qualité de Président Directeur Général de CTM S.A et représentant de CTM S.A qui est administrateur dans Issal Transport S.A.
- La société CTM S.A en sa qualité d'actionnaire dans la société ISSAL Transport S.A

#### **2.3.1 Convention de location des Minibus**

Nature, objet et modalités de la convention : Par cette convention la CTM S.A met à la disposition d'Issal Transport des minibus avec chauffeurs et gasoil à 9 KDH hors taxes par minibus et par mois. Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 26 Mars 2012.

Date de la convention : Conclue en juillet 2004 et modifiée en 2005, 2007, 2010, 2011 et 2012 ; pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé en produits en 2024 : KMAD 631 HT.

Sommes reçues en 2024 : KMAD 512 TTC.

#### **2.3.2 Convention de Transport du Personnel**

Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention est relative à la mise à disposition au profit de CTM S.A de deux minibus pour le transport du personnel pour une durée de 12 mois renouvelable. Le montant mensuel à payer par CTM S.A a été fixé à KMAD 44. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 Mars 2012.

Date de la convention : 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 528 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 447 TTC.

## 2.4 Conventions conclues entre CTM S.A et O CAPITAL GROUP

### Personnes concernées :

- La société O capital Group en sa qualité d'actionnaire dans la société CTM S.A
- Monsieur Zouheir BENSAID en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés.
- Monsieur Hicham El Amrani en sa qualité d'administrateur dans CTM S.A et Directeur Général Délégué de O Capital Group.

### 2.4.1 Convention d'assistance à l'élaboration du bilan consolidé

Nature, objet et modalités de la convention : Par cette convention, conclue pour une durée de 12 mois renouvelable, et pour laquelle la CTM S.A confié à O CAPITAL GROUP une mission d'assistance à l'élaboration du bilan consolidé au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Cette mission est rémunérée pour un montant annuel de KMAD 202 HT.

Date de la convention : 10 septembre 2008

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 202 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 242 TTC.

### 2.4.2 Convention d'assistance et prestation de service

Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention d'assistance de prestations de services qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 mois renouvelable, et modifiée en 2015 pour un montant forfaitaire net mensuel de 91,7 KDH. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 Mars 2015.

Date de la convention : Le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 mois renouvelable.

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 1.100 HT.

Sommes versées en 2024 : KMAD 1.320 TTC.

## 2.5 Conventions conclues entre CTM S.A et Colliers International Maroc

### Personnes concernées :

- Monsieur Zouheir BENSAID en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés.
- Monsieur Hicham El Amrani en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés.

### 2.5.1 Convention d'assistance et prestation de service

Nature, objet et modalités de la convention : Le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2016 a approuvé la convention relative à la mission d'étude, de projet management et du mandat exclusif de vente des lots du terrain CTM sis à Boulevard Yaacoub El Mansour à Casablanca effectuée par la société Colliers International pour une commission de 1%HT du montant total de la transaction pour chaque lot vendu. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 Mars 2016.

Date de la convention : Décembre 2015

Montant comptabilisé en charges en 2024 : KMAD 0 HT

Sommes versées en 2024 : KMAD 0 TTC

**2.6 Convention conclue entre CTM S.A et ISSAL MADINA S.A (Convention non écrite et non préalablement autorisée par le conseil d'administration)**Personnes concernées :

- Monsieur Ezzoubeir Errhaimini en sa qualité de Président Directeur Général de CTM S.A et représentant de CTM S.A qui est administrateur dans ISSAL MADINA.
- La société CTM S.A en sa qualité d'actionnaire de la société ISSAL MADINA S.A

Nature, objet et modalités de la convention :

Par cette convention, CTM SA fournit une prestation d'assistance et mise à disposition de moyens humains pour le compte de la société ISSAL MADINA SA moyennant une rémunération mensuelle de KMAD 173 HT par an.

Date de la convention : Conclue pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023 selon le management

Montant comptabilisé en produits en 2024 : KMAD 2.075 HT

Sommes reçues en 2024 : KMAD 2.697 TTC

Casablanca, le 30 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes****DELOITTE AUDIT**

Deloitte Audit  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 76 / 47 30

**Sakina BENSOUA KORACHI**  
Associée**FORVIS MAZARS**

forvis mazars  
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia  
7<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél. 05 22 42 34 23

**Adnane LOUKILI**  
Associé